

condamné régulièrement par le Tribunal criminel de droit commun compétent pour le juger, avait été exécuté sur la place des Terreaux. C'était là, aux yeux de ses amis, les jacobins de la Convention, le crime irrémissible des Lyonnais. Cet homme qui, pendant sa vie, avait l'esprit hanté de l'idée d'hécatombes humaines, eut cette destinée posthume que des milliers d'hommes durent mourir pour expier sa mort. A une époque où la vie d'un homme était comptée pour peu de chose, celle de ce monstre parut mériter d'être rachetée par beaucoup de larmes et de sang.

A dater de ce jour, les excitations des jacobins furent incessantes auprès de la Convention pour la faire agir avec la dernière rigueur contre les Lyonnais. Ils déguisaient sous les vagues accusations de fédéralisme et d'atteinte à la souveraineté nationale, le vrai motif de leur haine. Dubois-Crancé, Couthon, Javogues, noms sinistres dans l'histoire de la cité, adressent des lettres comme celle-ci du 22 juillet, au Comité de *Salut Public* : « ... Les scélérats qui gouvernent Lyon voient avec effroi approcher l'instant de leur confusion ; il ne sera pas long. Ils croient satisfaire à tout en acceptant la Constitution ; mais le sang des patriotes égorgés fume encore ; mais les actes de violence et de trahison qu'ils ont exercés sont impunis ; mais les lois et la Convention sont encore méconnues. Réfléchissez et ne voyez que le salut de la République. En attendant, nous irons de l'avant. Nous avons la certitude que Pitt a fait verser quatre millions en or dans Lyon par Genève ; ainsi vous devez imaginer dans quels principes les Lyonnais agissent... (1). »

Dubois-Crancé voulait insinuer par là que le peuple de

---

(1) Aulard. — *Ibid.* t. V, p. 343.